



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Demande d'inscription au cours de langue allemand (DSH-Vorbereitungskurs)	Après l'admission au "DSH-Vorbereitungskurs" demande de visa allemand à l'Ambassade d'Allemagne dans le pays d'origine	 									
↓ L'ISFATES offre un cours de préparation au DSH gratuitement : www.dfhi-isfates.eu/fr/cours-de-preparation-au-dsh/		Titre de séjour allemand de courte durée délivré par l'Ambassade d'Allemagne dans le pays d'origine		Changement de status du titre de séjour de courte durée en longue durée délivré par la Auslandsbehörde (p.e. de Sarrebruck)		Titre de séjour allemand pour une durée de deux ans					
		Participation au DSH-Vorbereitungskurs (p.e. à l'Université de la Sarre du 12/3 au 13/7/2021)									
				Candidature à l'ISFATES-DFHI ; date limite de candidature : 31/05	Conférence d'admission à l'ISFATES et envoi des lettres d'admission						
				↓ La demande se fait via le portail d'application du DFHI.	En cas d'admission : constitution du dossier avec les pièces justificatives nécessaires* pour faire la demande du titre de séjour "Etudiant - programme de mobilité" en France		Début de l'année universitaire à Metz				
				Possibilité de réservation d'un logement CROUS par procédure simplifiée							
*Mme Edwige Nkouabe Nloga (Université de Lorraine) peut vous assister dans la constitution de votre dossier : edwige.nkouabe-nloga@univ-lorraine.fr En suivant le lien ci-dessous, vous trouverez une liste des pièces justificatives nécessaires : http://accueil-etrangers.gouv.fr/demande-de-titre-de-sejour/vous-etes-ressortissant-e-non-europeen-ne/vous-etes-ressortissant-e-de-pays-tiers-non-algerien-ne/vous-etes-arrive-e-en-france-avec-un-visa-de-long-sejour-valant-titre-de-sejour/votre-vls-arrive-a-expiration/vous-etes-etudiant-e/article/liste-des-pieces-a-fournir						Demande du titre de séjour "Etudiant - programme de mobilité" en France à la préfecture de la Moselle à Metz		Traitement du dossier par la préfecture		En cas de traitement positif : titre de séjour français pour étudiant en mobilité pour une durée d'un an	

Dernière date de mise à jour : 20/02/2021